

EPIGRAPHE

Dans la vie, il est erroné d'analyser les faits sur base des apparences, mais il est toujours conseillé de rechercher à découvrir les intérêts cachés derrière ces apparences et faire la meilleure interprétation de ces faits.

Voltaire

DEDICACE

A vous, mes parents KABEYA Jean et KALENGA Cécile.

*A vous, mes grands frères et sœur KABULU Jean, TSHIBAKA
Franck et MUADI Nathalie pour les sages conseils et le soutien financier.*

REMERCIEMENTS

La connaissance n'est pas l'apanage d'un seul peuple, c'est pourquoi nous bénéficions des connaissances que nous ont léguées nos prédécesseurs.

Ainsi, nous remercions tous ceux qui nous ont aidé et donné l'occasion d'élaborer ce travail.

D'entrée de jeu, nous présentons notre gratitude à l'endroit du Professeur Ordinaire Sylvain Shomba Kinyamba, directeur de la présente étude dont les remarques et les directives constructives nous ont permis de relever le niveau de cette dissertation.

A ces remerciements, nous associons le Chef de Travaux René Nzee Soke, pour son encadrement de proximité grâce à laquelle nous avons conduit cette investigation à son terme.

Dans un autre registre, nous remercions nos oncles Tshibaka Stany, Lubanda François et tante Mbuyi Marie pour le soutien sans faille au cours de nos études universitaires.

Nous n'omettons pas d'exprimer notre reconnaissance à nos frères et sœurs : Lubanda François, Tshibaka Héritier, Tshimanga Casino, Mbuyi Mymy, Muadi Nathalie, Tshituala Victorine, Kalubirene, Musau Thérèse qui nous aiment tant.

Enfin, nous rendons hommage à nos amis, collègues et connaissances : Fiston Biyoko, Mpanya Floribert, Francis Malonga, Tshibanda Marck, Badila Kabongo, Balayi Victor, Michel Mamba, Ngongo Isaac, Ilunga Jean, pour tout le temps que nous avons passé ensemble pour leur accompagnement qui nous énormément profité.

INTRODUCTION GENERALE

1. Revue de la littérature

Nulle recherche, souligne, S. Shomba Kinyamba, ne peut émaner du néant toute s'inspire nécessairement du prolongement des études antérieures sur la question sous examen en se positionnant pour ou contre la réalité¹. Il en va ainsi des recherches antérieures menées en sociologie de la famille, une discipline qui a vu se développer aujourd'hui une abondante littérature compte tenu de l'importance accordée à cette dimension sociale qui attire la curiosité des chercheurs.

En effet, de nombreuses recherches ont été réalisées au fil des générations sur les divers aspects qui touchent à la question de la famille, et des penseurs de différentes nations s'y adonnent pour tenter de trouver de solution aux problèmes qui s'y posent. Mais en dépit de tout, ces développements, les problèmes demeurent et l'unanimité est loin de se dégager étant donné que ce domaine relève incontestablement des cultures particulières des sociétés à des époques déterminées.

Sur ce, notre attention a été attirée par la question de la dot. A ce propos, les articles 27, 351 et 357 du code de la famille spécifient que la dot est loin d'être symbolique, elle est devenue une affaire de prestige. Pour Antoine Mabonso, la dot monte de plus en flèche surtout lorsque la jeune fille proposée au mariage, a fait des études supérieures et universitaires et est détentrice d'un titre académique. Dans ce cas, sa famille sera en droit d'entrer en possession de toutes les dépenses engagées pour l'éducation et la formation de la jeune fille.

¹SHOMBA KINYAMBA, S, *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2014, p.27.

Selon cet auteur, les parents qui se complaisent dans cette pratique, font montre d'un comportement délicat qui réduisent souvent les chances de leurs filles de concrétiser une demande en mariage. Joan Xalch qui, dans l'universel et la différence des sexes, fait valoir l'avis des «paritaristes» au regard de l'universalisme, qui doit reconnaître que les individus sont des hommes et des femmes. Il s'insurge contre l'universalisme abstrait qui ignore la femme et pense que sa voix est représentée par l'homme, il serait redondant de leur donner le droit de vote. Il établit la différence qui existe entre les «paritaristes» français et américains.

Les premiers cités soutiennent l'idée selon laquelle les femmes ne sont pas une catégorie à part, elles sont des individus. Ce n'est pas donc une mesure «multiculturaliste», mais une manière de redéfinir l'individu, tandis que les «paritaristes» américains mettent en œuvre une forme d'action positive, il s'agit d'un programme de rattrapage destiné à réparer les effets de discrimination en favorisant une catégorie exclue ou marginalisée².

Ces propos corroborent ceux de l'ONU femmes qui soutient que les femmes congolaises subissaient cette hégémonie et de la part des colons et de celle de la gente masculine qui les considèrent comme une unité de production agricole et de reproduction de l'espèce. Main d'œuvre par excellence, la femme est recherchée, parce qu'elle est signe de richesse et de suprématie pour celui qui en possède plusieurs.³

Dans le même ordre d'idées, Aline Atiback affirme qu'initialement, la place accordée à la femme, la mettait dans une position inférieure, une situation de soumission vis-à-vis de l'homme. Ainsi, elle s'occupait du foyer, des enfants, du bien-être de l'époux, pour que celui-ci soit détaché des soucis du quotidien afin de pouvoir se consacrer à des activités plus valorisantes

² Code de la famille de la RDC.

³ ONU Femme, *Histoire des femmes congolaises*, 2014, pp.14-28 ,

(professionnelles ou politiques).⁴ Tout en faisant le même constat que les autres, Sylvain Shomba Kinyamba démontre que dans la société Luba d'autrefois, une bonne fille était pudique, loyale, honnête, sociale, obéissante, généreuse, courageuse, très tôt initiée aux travaux ménages et de champ.⁵

C'est en considérant ces propos qu'Esse Amazon pense que l'influence de la culture occidentale sur la culture africaine a amené beaucoup d'effets pervers. Il est vrai que l'identité culturelle d'un peuple se renouvelle et s'enrichit au contact des traditions et des valeurs des autres peuples. Ce qui est préoccupant c'est la perte à petit feu, mais de façon profonde de l'identité culturelle. Il serait désastreux que le brassage des cultures devienne source d'aliénation et fonctionne à sens unique. Cette dualité culturelle est vecteur du passé, de l'installation de l'incompréhension de l'animosité⁶.

En effet, l'ancien article 1540 du code civil français définit la dot comme, les biens que la femme apporte au mari, pour supporter les charges du mariage. Il faut retenir de cette définition que, dans la conception occidentale de la dot, les biens sont apportés par la femme⁷. C'est dans le même contexte que Pierre Inswan stipule dans sa thèse de doctorat en sociologie sur le «Dilemme de la promotion socio-économique de la femme dans les ménages de Kinshasa», que le travail salarié renvoie d'une part à l'amélioration du destin social du couple et d'autre part, à l'acquisition d'une autonomie pour la femme. La mise en valeur du travail féminin sur le marché d'emploi ouvre deux perspectives contradictoires, celle de l'accroissement des ressources du

⁴ Aline atiback , partenariat et parité , homme-femme dans la modernité d'aujourd'hui , Paris , éd l' harmattan , 2008, p.47.

⁵ SHOMBA KINYAMBA , S., Changements de comportement sexuels féminin chez les luba Lubilanji , thèse de doctorat en anthropologie , FSSAP , Lubumbashi, 1981, pp99-

⁶ ESSE Amazon, l'impact de la culture occidentale sur la culture africaine , Paris

⁷ Ancien code civil François article 1540

couple, d'une part et d'autre part, celle d'un désengagement conjugal de la femme⁸.

Jean Paul Toto s'interroge également sur les mécanismes qui ont conduit véritablement les jeunes (filles et garçons) à s'engager difficilement à la vie familiale. Il dégage à cet effet, trois principaux facteurs favorisant ce phénomène :

- l'instabilité familiale ;
- les difficultés économiques ;
- la remise en cause des valeurs morales de la société⁹.

Sans être exhaustive, les sources documentaires exposées ci-haut donnent une idée assez claire sur le statut de la femme, la division sexuelle de travail et la conception de la dot dans la société luba. Il nous revient à présent, de tracer une ligne de démarcation entre ces conclusions antérieures et la présente étude qui tente de saisir la cohabitation entre la parité et la dot africaine toutes perçues de nos jours comme des vertus en RDC. C'est ce que nous abordons au point qui suit.

2. Problématique

De tous le temps, l'histoire atteste que les êtres vivants s'organisent pour vivre et s'orienter de manière à trouver l'équilibre vital. La problématique sur la dot et la parité paraît actuellement comme point de discussion dans le monde entier et l'Afrique n'en est pas exemptée. Nous observons des transformations importantes sur la conception et les pratiques de la dot africaine à la suite des contacts interculturels.

En effet, dans la conception ontologique africaine, c'est le futur mari et/ou sa famille qui apporte des biens, au profit de sa belle-famille. La dot

⁸ INSWAN, B., *Le dilemme de la promotion socioéconomique de la femme dans les ménages de Kinshasa*, thèse de doctorat, en sociologie, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017

⁹ TOTO, T.A : *Le jeune et la famille à Brazza ville*, Vepa, rapport d'étude n°10, 1991

africaine constitue un ensemble d'objets et des cadeaux en espèces et/ou en nature, offerts par la famille du fiancé à celle de la fiancée, pour exprimer symboliquement l'hommage que la famille de l'épouse exige.

De nos jours, par ailleurs, la cupidité de certaines familles, pousse les prétendants à la dérive, au détournement des deniers publics, à une crise de nerf. Aussi, les hommes nantis deviennent hautains et multiplient les coquetés, sans prétexte d'être en mesure de s'acquitter de la dot. C'est ce qui fait souvent que bon nombre des filles se retrouvent dans des foyers polygyniques, au sein desquels elles sont l'objet d'aucune considération de la part de l'époux commun. Cependant, dans la culture occidentale, la dot est un ensemble des biens apportés par la femme et/ou par sa famille, pour subvenir aux besoins du nouveau ménage qui se fonde¹⁰.

Depuis de lustres, le monde observe une inégalité installée entre la femme et l'homme. En général, l'homme jouit d'une position de suprématie, de prééminence et d'autorité vis-à-vis de la femme. Face à ce sujet, P. Bourdieu souligne que l'hégémonie masculine est inscrite dans l'objectivité des structures sociales et dans la subjectivité des structures mentales depuis la nuit de temps¹¹.

Et alors cette inégalité paraît difficile à contrer parce qu'elle est intégrée dans la mentalité masculine et a généré à son tour plusieurs maux décrits dans la société à l'instar de la discrimination, le rejet et la marginalisation de la femme. Celle-ci se trouve longtemps en position d'un être faible considérée comme inférieure à l'homme, prise pour «une chose» par certains, et subissant plusieurs injustices sociales, victime des maux incalculables. Aujourd'hui, la femme semble se décider de redéfinir son histoire, de remettre en question cette conception traditionnelle qui pèse trop sur elle.

¹⁰ Ancien article 1540, du code civil français

¹¹ BOURDIEU, P., *Inégalités entre l'homme et la femme*, éd. PUF, Paris, 1980, p.37.

C'est par cette prise de conscience que les femmes sortent du silence pour revendiquer leurs droits. La lutte commença avec des mouvements féministes jusqu' à arriver à la parité.

En rapport avec à ce propos, dans son ouvrage : *Chœur de l'histoire des femmes*, Eliane Cuibin soutient que c'est depuis la seconde guerre mondiale que la position de la femme a subi de profonds bouleversements :

- les femmes ont acquis le droit de vote (1948) ;
- elles ont obtenu la suppression de la puissance maritale (1958 puis 1976) ;
- l'accès accordé pratiquement à toutes les professions a remis en question leur aliénation millénaire du biologique et libéré leur sexualité. Dans certains pays, le niveau de connaissances et d'instruction favorise la mise en pratique de la parité.

Tel est le cas dans bon nombre d'institutions politiques du Canada ou des Etats Unis d'Amérique, le nombre de femmes occupant de hautes fonctions est proche de celui des hommes et la notion d'égalité s'exprime en termes de pourcentage .

En France, la parité est plus sur le plan théorique et la notion d'égalité est comprise comme l'égalité des chances ou d'opportunités offertes aux hommes de même qu' aux femmes.

En RDC, nous constatons que la parité demeure encore un acte difficile à mettre en pratique à cause de plusieurs considérations holistiques.

Le retard accumulé par la femme africaine, en général, congolaise, en particulier, dans son instruction, s'explique tout d'abord par des contraintes culturelles liées aux pratiques traditionnelles, transmises par voie de socialisation, qui jadis, privilégiaient les études des hommes au détriment de

celles des femmes, dont le sort était voué uniquement au mariage qu'elles devaient maîtriser à tout prix .

Au regard de l'incompatibilité prévalant entre les conceptions de la dot congolaise et la parité, leur cohabitation harmonieuse nous paraît hypothétique. Ainsi, nous posons-nous les questions suivantes :

- Est-il possible de rendre compatible la cohabitation entre la dot congolaise et les impératifs de la parité ?
- Si oui, comment procéder ?

Cette interrogation constitue le fil conducteur de cette étude à laquelle nous efforçons de formuler des présupposés dont la validation découlera de l'analyse et interprétation des données de terrain

3. Hypothèse

S. Shomba Kinyamba considère l' hypothèse comme une série des réponses qui permettent de prédire une vérité scientifique vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien-fondé ou le mal-fondé ¹². Pour Matthieu Guidère l'hypothèse que constitue ainsi, une explication admise temporairement concernant des phénomènes donnés et cela, jusqu'à sa conformation ou à sa réfutation par l'expérience ou par la démonstration.¹³

D'emblée, nous osons répondre à la première question par l'affirmative. La dynamique des réalités sociales agissant, bien que la société congolaise soit naturellement dominée par le sujet masculin, avec les échanges culturels en ce moment de la mondialisation, la parité est susceptible de s'installer. En ce qui concerne la seconde question, le facteur éducatif serait le

¹² SHOMBA, K. op. cit.

¹³GUIDERE , M., , Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur en lettres , langues , sciences humaines et sociale , Maitrise , DEA, Master , doctorat , Paris , éd ellipses, 2004

mieux indiqué au travers des sensibilisations au point d'élargir la tendance encore timide constatée de nos jours, dans les rangs des fidèles de quelques Eglises et de certains parents suffisamment occidentalisés qui renoncent à la dot lors de la conclusion du mariage de leur fille. En outre, les parents de la fille apportent leur part de biens en vue de permettre au jeune couple de bien démarrer sa vie.

4. Méthodologie de la recherche

Toute recherche scientifique exige une démarche cohérente sans laquelle les résultats s'avèreraient nuls, c'est-à-dire sans fondement.

A ce sujet, R. Pinto et M. Grawitz définissent la méthode comme un ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie¹⁴.

4.1. Méthode

Dans le cadre de cette étude, nous avons jugé utile de recourir à la méthode dynamiste dans son modèle de l'instable et l'inédit car, celle-ci éclaire la configuration de notre objet d'étude qui est un changement progressif qui émane des rapports sociaux prévalant entre l'homme et la femme. Il s'agit d'élucider le paradoxe installé entre la conception africaine de la dot et la parité homme-femme prônée en RDC depuis quelques années.

Rivière rappelé par S. Shomba Kinyamba estime que le modèle de l'instable et l'inédit s'intéresse à toutes les forces qui agissent à l'intérieur d'un système pour sa remise en question comme pour son maintien. Plus explicitement, l'auteur soutient que «l'univers ne peut se concevoir comme un édifice rigide ni comme un fleuve mobile, mais comme une colossale interaction de niveaux». Par rapport à ce principe, nous estimons que la dot

¹⁴GRAWITZ, M et PINTO, R., *Méthodes des sciences sociales*, éd. Dalloz, Paris, 1991. p.48.

africaine et la parité à Kinshasa sont perçues selon les différentes cultures et l'évolution de l'humanité.

Dans la conception traditionnelle, la femme était reléguée au second plan, alors que avec le brassage culturel cela n'est plus le cas aujourd'hui où la société prône l'émancipation de la femme. Cependant, il existe encore des conservateurs qui veulent maintenir la femme dans l'état de subordination face à des progressistes qui sont perméables à la parité.

4.2. Techniques de production des données

Pour Benoit Verhaegen, les techniques sont l'ensemble des moyens et procédés qui permettent à un chercheur de rassembler des informations originales ou de seconde main sur un sujet donné ¹⁵. Pour nous, les techniques sont des procédés d'exploration du milieu de vie des enquêtés en vue de produire les informations utiles à une recherche donnée.

Dans ce travail, nous avons fait usage des techniques d'observation directe simple, documentaire, entretien semi directif et de l'échantillon obtenu par boule de neige. Nous les présentons suivant l'ordre d'énumération reprises ci-dessus :

- la technique documentaire nous a permis de consulter divers documents écrits grâce auxquels notre horizon de connaissance a été élargi. Il s'est agi des ouvrages, des articles de revues, des travaux académiques, des archives et divers autres documents se rapportant à la thématique abordée ;
- l'observation directe a été rendue possible grâce à notre statut de chercheur natif, car étant originaire de la commune de Lemba, nous sommes témoins de plusieurs réalités relatives à la présente étude ;

¹⁵ Benoit VERHAEGEN, cité par SHOMBA, K., *op. cit.*

- l'entretien semi directif nous a permis de nous entretenir avec certaines catégories de personnes dont les enseignants, les couples, les vendeurs aux marchés du quartier ;
- l'échantillon boule de neige nous a servi à dénicher les membres des couches sociales ciblées et avons progressé grâce à des repères nous fournis progressivement par les uns comme par les autres jusqu' à l'atteinte de la saturation de notre curiosité scientifique.

5. Choix et intérêt du sujet

Le choix porté sur ce sujet a été inspiré par la réalité que nous offre l'observation quotidienne des faits sociaux. En effet, ce travail vise un double intérêt : scientifique et pratique.

Sur le plan scientifique, cette étude contribue à la compréhension de la question de la dot qui est en cours de transformations suite à la rencontre des cultures, d'une part, comme il éclaire également la notion de parité au regard du contexte congolais.

Sur le plan pratique, cette étude tente d'une part, de mieux pénétrer le soubassement de la discrimination de la femme et de la hausse incessante de la dot dans l'espace kinois, et d'autre part, elle permet de démontrer l'impact de l'acculturation sur la population de Kinshasa ayant tendance à uniformiser les conditions dotales en dépit des cultures spécifiques, sans oublier le fait qu'elle permet enfin de se rendre compte des limites du discours de la parité dans le contexte congolais.

6. Délimitation spatio-temporelle

Pour bien saisir les phénomènes sociaux, il est conseillé de restreindre son champ d'investigation afin d'exploiter efficacement la

réalité étudiée. C'est pour cette raison que nous limitons au plan spatial, nos investigations au quartier Mbanza-Lemba de la commune de Lemba.

Cette démarche nous a permis de réunir et confronter les avis exprimés par le couple et les ménages. La période allant de 2013 à 2015 a été retenue, parce qu'à l'intervalle de trois ans, il y a lieu de vérifier la matérialisation de la volonté du pouvoir politique consistant à octroyer 30% de représentation aux femmes sur chaque liste de parti politique en prévision des élections.

7. Difficultés rencontrées

Comme toute recherche scientifique, la présente n'a pas échappé aux écueils. La tâche ne nous a pas été facile à cause du caractère complexe du phénomène étudié. Nous avons été confronté aux difficultés suivantes : accès difficile à une documentation spécifique, précarité des moyens financiers, manque d'honnêteté de la part de certains informateurs au cours des entretiens.

Nonobstant toutes ces difficultés nous sommes parvenu à des résultats escomptés grâce à notre engagement à aller jusqu'au bout et aux conseils de la direction de cette investigation.

8. Subdivision du travail

Outre cette introduction et la conclusion qui met un terme à ce travail, celui-ci s'articule en trois chapitres :

- le premier définit les concepts clés et présente le milieu d'étude ;
- le deuxième examine la conception de la dot et la parité en RDC ;
- le troisième et dernier chapitre dépouille, analyse et interprète les données empiriques au quartier de tracer les perspectives d'avenir sur la dot et la parité à Kinshasa.

CHAPITRE I DE LA TERMINOLOGIE ET DU CHAMP INVESTIGATION

Introduction

Comme l'indique si explicitement son intitulé, ce chapitre se propose de clarifier les concepts de base de l'étude, à savoir : la dualité, la dot, la parité et le genre. L'exposé consacré à chacun des concepts s'arrête à l'essentiel évitant de nous noyer dans des polémiques habituelles.

En second lieu, le chapitre présente succinctement les principaux traits caractéristiques de notre milieu d'étude, le quartier Mbanza-Lemba.

Section 1 : Définitions des concepts

Emile Durkheim considère que «la première démarche du chercheur est de définir les concepts opérationnels dont on traite afin qu'on sache de quoi parle-t-on ¹⁶». Clarifier les concepts constitue un préalable exigé pour tout chercheur, car elle permet de fixer le sens réel des mots pour une meilleure intelligibilité et fait éviter toute confusion au regard de leur caractère polysémique. Les sciences sociales étant plurielles, elles impliquent l'appréhension de chaque terme selon le contexte et la réalité propre inhérente à une discipline observée, c'est ainsi qu'il importe dans cette étude, de circonscrire les significations des concepts clés et connexes en rapport avec l'objet d'étude.

¹⁶ DURKHEIM, E., *Les règles de la méthodologie sociologique*, Paris, PUF,

1.1. Dualité

Pour le Petit Larousse, la dualité désigne le caractère de ce qui est double¹⁷. C'est dans ce même contexte que les sociologues et les anthropologues argumentent sur ce terme, eux définissent la dualité comme étant la coexistence de deux principes de raisonnement de jugement, d'argumentation, des points de vue contraire, différent¹⁸. Pour ce qui nous concerne, nous considérons la dualité comme un point d'opposition, de divergence et de différence.

1.2. Dot

Avant d'aborder le nœud du sujet, précisons le contenu que nous donnons au concept dot. Celle-ci est une notion juridique du droit matrimonial. En Europe, on pouvait croire que la dot africaine et celle de l'occident sont deux institutions identiques ou du moins voisines. Il n'est rien cependant, c'est pourquoi certains auteurs à juste titre, ont critiqué l'emploi du vocable dot parce qu'il prête à confusion. Mais les termes inventés en remplacement de celui-ci ne sont pas plus corrects comme « price » puis laisse penser à l'achat.

En outre, il est tellement annexé dans le vocabulaire juridique du droit coutumier que malgré les critiques fondées qu'il provoque, ce terme reste le plus fréquemment employé du moins chez les culturistes francophones. Cela étant, définissons les deux dots et essayons de dégager les différences essentielles.

La dot est une des institutions fondamentales du droit africain, ce sujet a donné matière à plusieurs études d'observateurs étrangers, la plupart n'ont pas pénétré la signification profonde de cette situation. Ils s'en sont tenu trop légèrement aux apparences formelles actuelles et on conclut que :

¹⁷ Dictionnaire la petit Larousse, 2008

¹⁸ Lexique sociologique, 3^{ème} édition, Paris, 2010

la dot était le prix d'achat d'une femme, que le mariage chez les noirs était une opération pour les parents de l'épouse.

En occident, la dot est constituée des biens apportés au mari par la famille de la femme en vue de subvenir aux charges de ménages et notamment à l'éducation des enfants et à leurs entretiens. Par contre, la dot africaines se réalise en sens inverse puisque les biens sont apportés par les maris et non pas au profit du mariage de sa fille ou des enfants à venir mais en faveur de la famille de sa femme¹⁹. La dot est une preuve, publique issue du libre consentement que les parents apportent à l'alliance envisagée. Elle est une garantie de la stabilité de l'union des époux et des alliés.

La dot est en quelque sorte le procédé par lequel se caractérise le mariage légal et différencie l'union libre ou concubinage. c'est le moyen par lequel le mari acquiert le transfert de certains droits que la famille de la femme abandonnée à son projet.

Dans ce travail nous considérons la dot comme l'ensemble des biens que le futur époux et ou sa famille remettent à la famille de la future épouse pour consacrer l'existence du mariage et sceller l'alliance entre les deux familles.

1.3. La parité homme - femme

Pour Ngoma Binda, la parité homme - femme dans le contexte congolais est une représentation en nombre entre les hommes et les femmes dans les institutions sociales²⁰. Cette manière numérique d'appréhender la parité nous paraît peu explicite et non bénéfique au progrès de la RDC par le fait qu'elle est fondée sur le favoritisme et non sur la méritocratie.

¹⁹SHOMBA K G., KUYUNSA *Dynamique sociale et sous-développement en République Démocratique du Congo*, PUC, Kinshasa, 2000, p.7

²⁰NGOMA BINDA, *Parité homme-femme en RDC*, éd. IPUK, 2011, p.21

A cet effet, Kapalay M., considère que la parité homme femme comme la participation et la représentation des femmes dans les institutions de prise de décisions²¹ une telle définition semble être non dualiste elle l'exclut l'homme dans une société qui aspire à un développement intégral.

Ainsi , la parité homme femme est comprise dans ce travail comme l'égalité entre les deux sexes en termes de chances et d'opportunités présentées dans tous les domaines de la vie en société (professionnel, social, économique, politique et culturel).

En sociologie la parité est utilisée pour lutter contre les disparités de représentativité dans les institutions. De façon spécifique le principe de parité est lié à la notion de «genre» qui se réfère aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes .

En politique la parité concerne une égalité de représentation des hommes et femmes dans les assemblées élues. L'idée de la parité était lancée dans un colloque organisé en 1989 à Strasbourg par le conseil de l'Europe. Et pour y arriver, il importe de revoir les rôles «sociaux» ou «sexués» surtout de la femme au sein du foyer conjugal. Un partage équilibré et équitable des travaux de ménage permettra à la femme autant qu'à l'homme, de dégager un temps à consacrer aux activités génératrices de revenus. Les réflexions autour de ses préoccupations ont nécessité une appréhension nouvelle du concept genre qui n'est plus que synonyme de sexe car il s'intéresse aux rôles sociaux des hommes et des femmes .

²¹ Cité KAPALAY MUTANGA R., Fondement et problèmes sociologique de la parité homme femme en RD Congo , Kinshasa , éd ,PUK, 2015, p.25

1.4. Le genre

Pour Karine Berle le genre ne désigne pas une simple construction sociale du sexe des individus mais la relation entre les deux termes : «sexe biologique» et «sexe social». Les deux notions sont en effet simplifiées à l'excès lesquelles sont définies comme résultant l'une de l'autre c'est à dire lorsque la notion de gène est définie comme le sexe social²².

C'est dans ce même contexte que les sociologues et anthropologues argumentent sur cette question :

La génération de l'usage de ce terme manifeste la volonté de distinguer le sexe (caractéristique biologique) et le genre qui est les anthropologues montrent que devenir homme ou femme ne va pas de soi , mais nécessite éducation, apprentissage et intériorisation de son rôle sexué , processus codifiés par un certain nombre de rites de passages (comme le montrent les travaux de Maurice Godelier).

Ainsi, selon Margaret Mead²³ on n'est pas femme ou homme de la même manière selon les époques , les aires culturelles. Les différences sexuelles sont toujours relativement arbitraire et même les comportements associés aux deux sexes varient de façon significative. Ce qui est jugé féminin ici (dans telle civilisation à telle période de l'histoire, dans tel. Milieu) peut être jugé masculin ailleurs c'est la fonction principale de la socialisation que de faire «incorporer» à l'enfant comme naturel. Les qualités socialement associées à son sexe anatomique et constantes fonction de la société où il va vivre. C'est ainsi à travers la socialisation primaire²⁴

Pour clore avec cette section nous disons que dans un tel univers faire observer la parité relevé de l'utopie toute fois comme le monde n'est

²² Lexique de sociologie, 3^{ème} édition , Paris , 2010

²³ MARGARET MEAD, *Socialisation de l'homme et de la femme*, éd. Dalloz, Paris, 1980, p.19.

²⁴ KARINE Berle et Alii, *Les langages du genre sémiotique et communication*, Italie, 2013, p.46

pas figé, une dynamique sociale peut être engagée à ce sujet , et aboutir , progressivement à des résultats satisfaisants .

L'objet dans ce cas consiste à libérer toutes les énergies et intelligences en faveur de la lutte pour le mieux-être de tous et de chacun sans clivage de sexes.

Section 2 : Présentation du milieu d'étude

2.1. La commune de Lemba

1. Aspects historiques

L' époque de Stanley, il avait deux chefs appelés MAKOKO (titre honorifique attribué à un chef les TEKE) au Stanley pool, l'un des grands chefs des Bateke d' Afrique équatoriale Française (A.E.F.), l'autre le chef de Lemba qui fonda Limete.

Le village de Lemba était jadis habité par les Humbu. Il constituait l' agglomération la plus importante de l'actuel site de Kinshasa et englobait plusieurs «voka»(ancien agrégat où vivait le peuple Humbu) que l' on peut situer dans les zones de Ngaba , Makala, Mont Ngafula. Lemba constitueraient les trafiquants du haut et du bas fleuve.

L'organisation de la province de Léopoldville (Kinshasa)relavait des dispositions générales relatives à l' administration de toutes les provinces contenus dans les arrêtés du Régent du 01 juillet 1937.

A cet effet, le village Lemba était placé de 1950 à 1955 sous le statut juridique du territoire annexe de la ville de Kinshasa et administré par un administrateur du territoire secondé par les chefs des villages. Rappelons que ces villages n'avaient ni personnalité civile, ni juridique ni même autonomie financière.

Sous la deuxième république, quelques zones annexes obtiennent le statut des zones urbaines. Ainsi compte tenu de son poids démographique la zone annexe de Lemba devient une zone conformément à l'ordonnance loi n°068/024 du 20 /01/1968. De ce fait, la zone urbaine de Lemba bénéficie de la dotation reconnue aux entités administratives décentralisées.

En somme, Lemba est une entité publique à l'intérieur de la ville de Kinshasa. Les différents services de la commune dépendant des ministères portant les mêmes noms que ces services.

2.1.1. Cadre géographique

Tel que fixé par l'arrêté ministériel N°69/004 du 23 /01/1969, la commune de Lemba est bornée : Au Nord : par l'intersection de la rivière Matete avec l'axe de l'avenue II Kikwit jusqu'à son intersection avec l'axe du cercle intérieur de l'échangeur de Limete. L'axe du cercle dans les directions du boulevard Lumumba. L'axe du boulevard Lumumba jusqu'à son intersection de la rivière Matete.

A l'est : La rivière Matete jusqu'à sa source, une ligne droite entre la source de la rivière Matete et l'axe Sud est aux confins de Kisenso jusqu'à la concession de l'université de Kinshasa à la hauteur du CNPP. Sud et est : de ce point sud-est de la concession de l'université l'axe droite mis entouré l'axe By-pass jusqu'à son intersection avec la droite reliant est axe avec la bifurcation vers l'est de la rivière Yolo. Ladite droite jusqu'à la rivière Yolo. La rivière yolo jusqu'à son intersection avec l'axe de l'avenue Kikwit.

La commune urbaine de Lemba, dans le plan de la ville de Kinshasa est au sud et comme toutes autres communes de la ville, elle se situe dans le climat tropical. Sa superficie est de 25.70 km, la population est de 258.082 habitants dont 256.836 nationaux et 1246 étrangers en 2007. La densité de 10.042 habitants /Km² (source service de la population).

2.1.2. Fonctionnement

Signalons que Lemba est l'une des communes composantes la ville de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo. Lemba est depuis lors une entité administrative décentralisée. De ce fait, elle a un patrimoine propre et est dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la ville de Kinshasa (ordonnance loi n°82/008 du 24 février 1982, portant statut de la ville de Kinshasa).

En somme, Lemba est une entité publique à l'intérieur de la ville de Kinshasa. Les différents services de la commune dépendant des ministères portant les mêmes noms que ces services.

2.1.3. Objet

Le rôle essentiel de la commune (de toute entité politique) est d'assurer le bien-être de la population en lui offrant les services dont elle a besoin.

2.2.0. Présentation du cadre de recherche : quartier Mbanza-Lemba

2.2.1. Aspects historiques

Le quartier Mbanza-Lemba a été créé vers l'année 1963-1964 sur l'initiative du chef coutumier KIAMFU, originaire de la province du Bas Congo, dont la localité d'origine porte le nom de Mbanza-Lemba. C'est pour cette raison qu'il a baptisé ce quartier Mbanza-Lemba, en souvenir de son village natal.

KIAMFU THOMS, habitait d'abord à Binza et travaillait comme agent sanitaire au ministère de la santé publique. Les vendeurs de différentes tribus se rencontraient pour faire le troc. A cette période, il y avait plusieurs chefs coutumiers parmi lesquels NGHO et BAMBA qui contestaient l'autorité traditionnelle de KIAMFU à Mbanza-Lemba. A cause de la présence de

Monsieur Luc Gillon, 1^{er} Recteur de l'université Louvanium, pour des patrimoine et même la cité nouvellement créée (Mbanza-Lemba) d' éviter l' hébergement des malfaiteurs tout près de l' université se trouvait tout près du couvent des sœurs religieuses entre les avenues MUSENGO et BAMBA.

2.2.2. Position géographique

Le quartier Mbanza-lemba est situé à la proximité de l'université de Kinshasa. Il est limité :

- Au Nord : par le quartier Livulu ;
- Au sud : par l'avenue Congo-fort qui le séparé avec la commune de Kisenso
- A l'Est : par la rivière Matete
- A l'Ouest : par la route de Kimwenza

2.2.3. Population et problèmes démographique

Le quartier Mbanza-Lemba compte 75 avenues, 2.374 parcelles dont 1995 parcelles habitées et 379 parcelles inhabitées. La population générale est estimée à 24.045 habitants nationaux et 310 étrangers

Le quartier Mbanza-Lemba est constitué par une population hétérogène et diversifiée dans les différentes classes socio-économiques , on y trouve quelques cadres , fonctionnaires et agents de l'Etat et des personnes qui vivent des petits métiers et beaucoup des sans emploi ou chômeurs le niveau de vie reflété les indicateurs d'un mode de vie très bas et la population se recherche dans les activités informelles comme la petite économie marchande et les petits métiers pour remédier aux aléas de l' existence. Cela par ce que le salaire pour ceux qui le touchent ne représente absolument rien.

2.2.4. Environnement physique

Le quartier est régi sur un terrain en pente, ce qui l'expose aux érosions. Son urbanisation a été très sommaire seulement à délimitation désordonnée des avenues.

Les voies d'évacuation des eaux usées ne sont pas construites. Il est confronté au problème de salubrité.

2.2.5. Logement et habitat

Le quartier Mbanza-Lemba est caractérisé par une série de constructions anarchiques. La population de ce quartier se trouve dans des conditions très difficiles de logement. Lors de notre enquête sur le terrain, nous avons constaté que la majorité de maisons, les gens sont logés comme dans des dortoirs, 10 à 15 dans une maison de deux chambres salon et 5 à 7 dans une maison de salon et d'une chambre. Les rues sont sans caniveaux et des constructions sans plan cadastral. D'où s'observe la promiscuité.

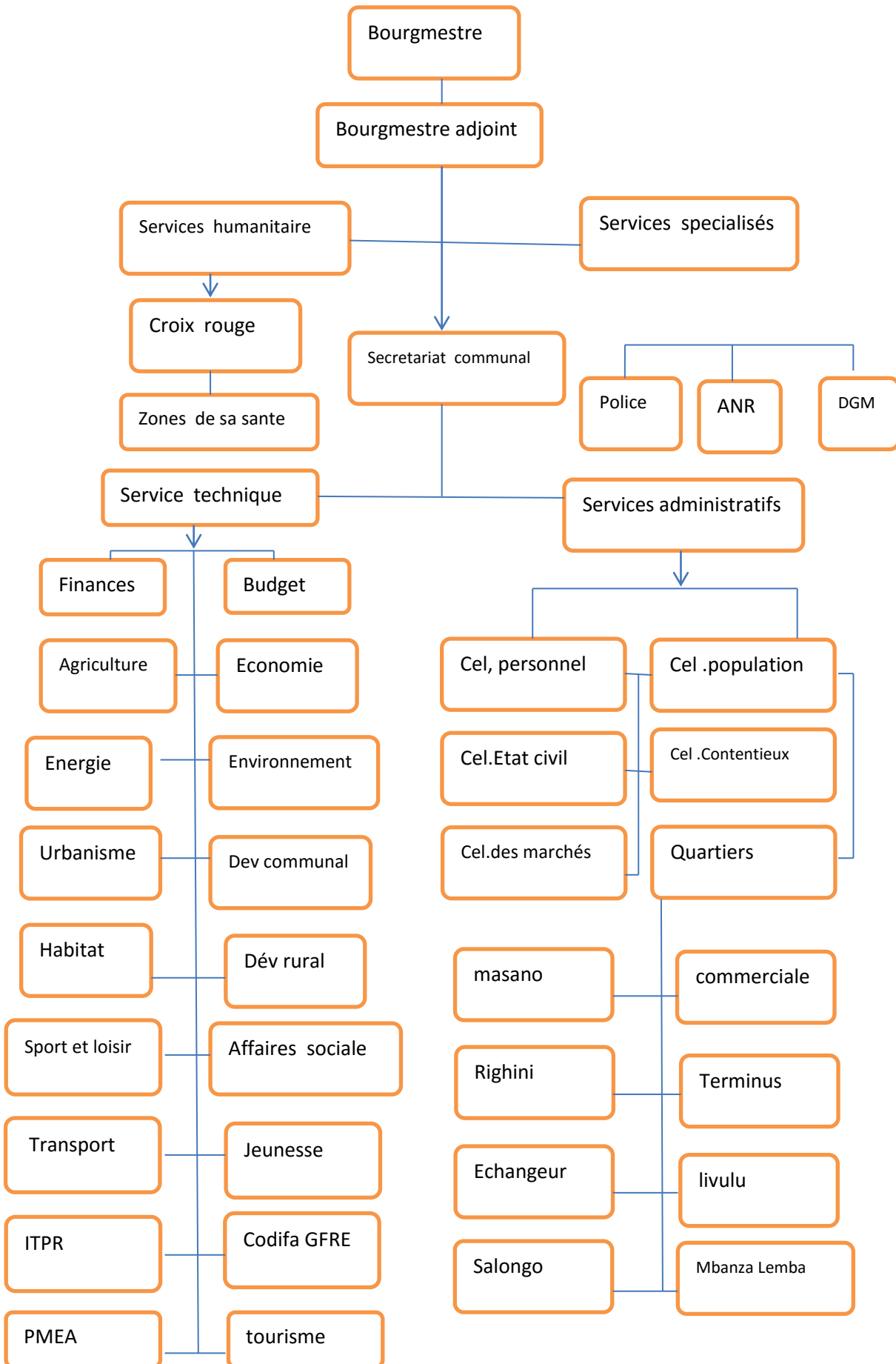
2.2.6. Infrastructures sociales de base

En matière d'infrastructure de base, le quartier Mbanza-Lemba se trouve parmi les quartiers les plus pauvres de la ville de Kinshasa en général et la commune de Lemba en particulier. Ce quartier dans son ensemble peu d'infrastructures de base, d'où il compte au bout des doigts quatre centres hospitaliers, avec un mode de traitement archaïque, il compte également un petit marché, huit écoles primaires et secondaires confondus un terrain de football, des petits bars et hôtels où se trouvent les prostitués. La population de ce quartier n'a pas accès à l'électricité et l'eau potable. L'insuffisance d'infrastructures sus mentionnées est à la base de beaucoup de maux dont la délinquance et la pratique prostitutionnelle féminine.

2.2.7. Aires de jeux

Le quartier n'a pas d'espace pour les loisirs (terrain de football etc.). les jeunes jouent souvent dans la rue ou dans les espaces inappropriés ou se déplacent carrément pour jouer à l'extérieur du quartier (terrain universitaire ou de Livulu).

2.3. ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE LEMBA



CHAPITRE II

LA DYNAMIQUE SOCIALE ET LA CONCEPTION DE LA DOT ET LA PARITE EN AFRIQUE VIS-A-VIS DE LA CONCEPTION EUROPEENNE

Introduction

Le présent chapitre porte sur le changement social et Ses facteurs. Ils sont contextualisés dans cette étude, avec le souci de rendre compte de l'impact de la dot et de la parité au sein du ménage, dans le couple.

2.1. Le changement social et facteur du changement social

Le changement social est en premier lieu un phénomène collectif , c' est à dire qu' il doit impliquer une collectivité ou un secteur appréciable d' une collectivité, il doit affecter une ou des conditions , ou le modelé de vie ou encore l'univers mental, de plusieurs des individus. Il doit enfin être intériorise et considère comme normal toléré²⁵.

Dans le cadre de cette étude la dualité de la dot et la parité n' est pas encore un phénomène collectif selon la conception nouvelle, qui est encore flou mais appliquée par certains qui peut devenir la réalité de demain car il n' y a qu'une minorité des personnes qui en connaissent la portée et s'y livrent de façon nécessitante .

2.2. Facteur du changement social

Pour mieux aborder et contextualiser le facteur du changement social par rapport à l' étude présente, il serait indispensable de nous poser la question ci- après : qu' est-ce que le facteur du changement social ?

²⁵SHOMBA KINYAMBA Notes de cours de Dynamique sociale ,Op.cit., 2016 , p.52

Pour R. Guyun facteur est en effet un élément d'une situation donnée qui, du seul fait de son existence ou par l'action qu'il exerce entraîne ou produit le changement ²⁶.

2.3. La remise en question de la dot traditionnelle en Afrique et en Occident

L'une de plus anciennes traditions dans les relations familiales, la dot continue aujourd'hui d'exister dans plusieurs sociétés africaines. Elle existait également dans la culture occidentale, mais pas avec les mêmes caractéristiques que celle des sociétés africaines au motif que la dot occidentale est un ensemble des biens apportés par la femme ou par sa famille pour subvenir aux besoins du nouveau ménage qui se fonde. En droit romain par exemple, la dot elle est défini comme l'ensemble des biens apportés par la femme pour contribuer aux charges du ménage.

Elle est également défini par l'ancien article 1540 du code civil français comme «les biens que la femme apporte au mari, pour supporter les charges du mariage». De ces points différents par définition, les biens dans la conception occidentale de la dot son apportés par la femme. Dans la fédération de Russie par exemple la dot n'existe pas à la place, il est facultatif de donner à la famille de sa future femme un symbole.

Mais dans la conception africaine, c'est plutôt le futur mari ou sa famille qui apporte des biens non pas au profit du nouveau foyer, mais au profit non seulement de la belle famille, mais aussi de la femme elle-même. la dot en Afrique constitue un ensemble d'objectifs de cadeaux en espèces ou en nature (compensation matrimoniale en raison d'un service spécial rendu offert par la famille du fiancé à celle de la fiancée pour exprimer l'hommage que la famille demanderesse rend à la famille de la jeune fille.

²⁶ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, éd.HNH, 1968,p.328.

2.4. Dot et parité en RDC

La coutume africaine voulait qu'à l'occasion du mariage, le père du fiancé ou le fiancé lui-même transmette au père de la fiancée certaines valeurs qui destinée à l'ensemble de la famille. Ces biens sont appelés : dot.

La société kinoise comme toutes les autres sociétés modernes africaines est caractérisée par la rencontre de plusieurs cultures qui entraîne des changements sociaux. Donc, ce ci ouvre la voie à des nouvelles mentalités, habitudes, mœurs.

Nous avons d'un côté la culture occidentale issue de la colonisation et de l'autre, la persistance de la coutume traditionnelle qui s'imposent.

Kinshasa, c'est une mosaïque culturelle étonnante, c'est le Congo à miniature. La culture occidentale quant à elle, s'est solidement implantée depuis la période coloniale et se renforce continuellement en RDC à la suite de la technologie de pointe qui facilite les contacts (médias, Internet, avion, téléphone).

2.5. Intérêt de la parité dans la vie du couple à Kinshasa

Actuellement, la parité homme-femme n'est plus une valeur seulement pour l'Europe, s'étend à travers le monde en général, et au Congo, en particulier. Et pour y arriver, il importe de revoir les rôles «sociaux» ou «sexués» surtout de la femme au sein du foyer conjugal, ce qui conduit à un partage équilibré et équitable des travaux de ménage pour permettre à la femme autant qu'à l'homme, de dégager le temps à consacrer aux activités génératrices de revenu.

Les réflexions autour de ses préoccupations ont nécessité l'appréhension à une nouvelle vision conjugale. Aujourd'hui, la femme n'est

plus considérée comme une unité de procréation d'enfant seulement, mais capable de travailler comme l'homme pour stabiliser le foyer.

Les revenus de la femme et de l'homme feront que le ménage économiquement stable. Le mariage ,c'est le cheminement d' un homme et d'une femme dans lequel l' homme a la tâche d' aider son épouse et inversement.

CHAPITRE III

LA DOT A L'AFRICAIN ET LA PARITE A KINSHASA

INTRODUCTION

Ce chapitre expose les données de terrain, les analyse et les interprète.

Ainsi il expose les profils des informateurs, le tableau des principales données de l'approche qualitative avant de déboucher sur un débat critique des différents thèmes circonscrits.

3.1 Profil des informateurs

Cette section présente le profil général des personnes impliquées dans l'enquête. La population cible est constituée des intellectuels notamment quelques Assistants et Chefs de Travaux habitant le milieu qui est aux environs de l'Université, des femmes exerçant le petit commerce au marché de Mbanza-Lemba et les hommes résident sur le quartier qui est notre milieu d'enquête. Les critères de choix ont été ceux d'être engagé dans le mariage et qui observent la dot.

3.1.1. Sexe des informateurs

Cette étude a impliqué aussi bien des femmes que des hommes des différentes couches sociales dans le souci de réunir des opinions les plus divergentes possibles.

3.1.2. Niveau d'instruction

S'agissant du niveau d'instruction, les données de cette investigation renseignent que l'enquête a touché 5 universitaires, 10 personnes ayant le niveau d'étude secondaire et 3 analphabètes.

3.1.3. Profession

Au sujet de la profession, les personnes interrogées sont des fonctionnaires de l'Etat, enseignants et ceux occupés par des activités du secteur informel.

3.1.4. Appartenance religieuse

Enfin, nos informateurs ont été puisés des rangs des croyants des églises de réveil, de l'église catholique et autres sans identité religieuse.

3.2. Présentation des données qualitatives produites

3.2.1. Tableau synthétique des données qualitatives

Site d'enquête et avantages du modèle occidental	Facteurs favorables à la pratique de la dot à l'africaine	Facteurs défavorables face au modèle occidental	Du discours de la parité face au mariage à l'africaine	Des tentatives d'harmonisation des deux réalités, dot à l'africaine et parité
<p>-Obligations à toutes les deux familles de constituer la dot pour les enfants à marier</p> <p>-Réduction de la suprématie de l'homme sur la femme.</p> <p>-</p> <p>Opportunisation accordée au jeune couple de démarrer leur vie contrairement aux sacrifices de l'homme dans le modèle africain.</p> <p>-Dissipation du complexe d'infériorité de la femme et de supériorité de l'homme</p>	<p>-Le sens unique de la dot, la soumission de l'épouse</p> <p>-La nature univoque de la dot est une preuve qui démontre le sens de responsabilité de l'homme</p> <p>-Les biens de a dot sont au profit de plusieurs personnes notamment la famille restreinte voire élargie (clan) de la fille mariée</p> <p>-Une opportunité d'argent pour la famille qui marie la fille</p> <p>-Epreuve à surmonter par le prétendant afin d'apprécier son efficacité</p>	<p>-Manque à gagner pour la famille de la fille à marier</p> <p>-Une charge pour la famille de la fille à marier suite aux dépenses à effectuer</p> <p>-Affaiblissement du pouvoir du mari qui prend la fille en mariage car les biens de la dot proviennent de deux côtés</p> <p>-Risque de disparition du caractère rituel du mariage</p> <p>-Risque de dévoilement des insuffisances ou pauvreté de la famille qui marie</p>	<p>-Perte si non affaiblissement de pouvoir de l'homme</p> <p>-Egalité de sexe</p>	<p>-Promotion du mariage à l'occidentale</p> <p>-Promotion des messages religieux de certaines églises de réveil s'abstenant de la dot</p> <p>-Démystification de la dot au primat du sexe masculin</p>

3.2.2. Contenu des thèmes abordés

3.2.2.1. De la compréhension de la pratique de la dot par les couples à Kinshasa

En rapport avec ce thème qui concerne la perception de la dot, à Kinshasa, les enquêtés appréhendent la dot comme une valeur, un ensemble de biens que le mari présente à la famille de la femme proposée. Elle est considérée comme une sanction de l'union d'un homme et d'une femme. Traditionnellement, la dot était entièrement à la charge du futur époux et par ricochet, à la charge de son clan. Celle-ci pouvait s'affecter soit par paiement en nature, soit à travers les prestations de services dans la famille de la fiancée.

Ce qu'il faut noter est que la dot n'était pas considérée comme couvrant l'achat de la fille ; mais plutôt comme preuve et une garantie sanctionnant au plan social, l'union du couple concerné. En d'autres termes, en ce temps, on considérait la dot en quelque sorte comme une perte subie par la famille (et le clan) du fiancé au profit de celle de sa fiancée.

La dot est également vue comme une sanction de la descendance dans la mesure où perçue comme une valeur personnelle, morale voire physique de la femme, elle est consécutive au montant ainsi qu'aux biens en nature concédés pour mériter la main de celle qu'on a choisi de vivre ensemble.

La hauteur de la dot donnera à la progéniture qui s'ensuivra, une valeur et une réputation à la hauteur donnera la progéniture qui s'ensuivra, une valeur et une réputation à la hauteur de la dot versée à la famille (maternelle et paternelle de l'épouse). L'aspect de la sanction de la descendance va jusqu'au pouvoir que le nouveau couple aura sur leurs enfants.

Ces nouveaux parents auront par effet, le droit de percevoir à leur tour, auprès des filles qui seront issues de cette union, la dot également en guise de compensation. C'est dans ces circonstances que dans certaines tribus, lorsque le beau-fils n'avait pas versé sa dot ou l'avait fait en moitié, la belle

famille pourra lui refusé de bénéficier le droit de toucher à la dot de ses filles. Ce droit sera récupéré par les grands parents de l'arrière fille.

Une autre dimension est celle qui considère la dot à l'africaine comme une alliance des époux jusqu'au niveau de deux clans. Aux yeux de la communauté toute entière, la dot scellait une parfaite alliance et donc un signe de consentement de deux parties engagées à parcourir ensemble le long chemin du mariage. En réalité, l'épouse continue à appartenir à sa famille. Elle est à la disposition de la famille de son mari en terme d'alliance, bien que définitive, dans l'objectif de la procréation et aux fins de tenir de ménage du mari.

3.2.2.2. Opinions vis-à-vis de la dot et de la parité à Kinshasa

Au départ, la perception qu'a la population kinoise masculine sur la notion de la parité ne laisse pas promouvoir l'égalité de sexe même prise dans le sens du travail sans pour autant se fonder sur le mariage ou ses formes de contrat selon les cultures.

Certains de nos informateurs se sont fondés même sur la bible pour dire que la femme est un être qui est venue en deuxième position dans l'objectif d'accompagner le mari. Elle ne peut en aucun cas s'égaliser de l'homme. D'autres, s'alignent toujours dans la même logique estiment que ce discours de la parité n'accorde pas l'égalité de deux sexes dans la mesure où il n'accorde pas universellement le pouvoir à la femme de se décider de prendre un homme en mariage. Ce discours est sectoriel et ne peut être compris que dans la logique du monde de travail au sein des organisations industrielles ou autres services liés à l'emploi.

Mais contrairement aux deux catégories ci-haut, un autre son de cloche est celui qui part de la situation de la chosification de certaines femmes à la suite de la mauvaise conception de la dot versée à la famille de l'épouse comme une facture d'achat de la femme. C'est ce qui va être développé au point ci-dessous.

3.2.2.3. Des facteurs favorables à la pratique de la dot et à la parité encore timide en Afrique

Comme évoqué ci-haut, il existe des opinions qui contrastent avec celles dominantes sur la question de la dot, c'est-à-dire sa perception et ses formes ou modalités.

Plusieurs cas d'assujettissement ou de chosification si non d'exploitation ou de nuisance sont constatés dans des couples en Afrique et particulièrement en République Démocratique du Congo.

Le contexte de « pauvreté » poussant certaines personnes à considérer leurs filles comme des marchandises arrivent à trouver l'occasion du mariage comme une opportunité d'argent. Les conditions d'accessibilité ou de contrat de mariage sont présentées en termes de « facture de mariage » avec une longue liste et parfois onéreuse variant des milliers de dollars.

Après divers sacrifices de l'époux au point de remplir toutes ces conditions au moindre dérapage de l'épouse, celle-ci se voit par moment violentée en injures (même de la part de la belle famille), et d'autres formes de manque de considérations. Lorsque la famille de l'épouse se trouve dans l'incapacité de rembourser la dot, leur fille peut se trouver en état presque d'une esclave.

Face à cette situation, des nouvelles tendances naissent dans le chef de certaines personnes qui, plus ont un niveau élevé d'instruction voire de revenu. C'est cette catégorie qui livre les opinions ci-dessous que nous considérons comme issue capable de faciliter la pratique de la dot et la parité en Afrique et à Kinshasa en particulier.

- L'abstinence à la dot

Bien que timide, l'on constate à Kinshasa certains cas d'abstinence à la prise de la dot. Tout en étant d'accord à marier la fille, certains parents (surtout le papa) n'acceptent plus la dot en vogue. Au contraire, après avoir été convaincu de la capacité et surtout du sens de responsabilité du prétendant prouvant un amour sincère envers la fille, le parent s'emploie à participer financièrement et même matériellement pour faciliter les cérémonies nuptiales, les premiers équipements de la maison, voire les moyens de transport en faveur du jeune couple. Cette tendance est bien manifeste à Kinshasa bien qu'en pourcentage réduit.

- Position de certaines églises de réveil

Contrairement à d'autres églises qui subordonnent la femme au mari, en se fondant sur le dogme de la création de l'homme avant la femme au point que celle-ci ne peut être égale à l'homme, de nouveaux dogmes paradoxaux émergent ceux-ci prônent la liberté de l'homme en tant qu'être sans différence de sexe. L'égalité est une valeur à défendre, le mariage ne fait objet d'aucune facture à payer auprès de qui que ce soit dans la mesure où le parent idéal est Dieu le père. Pour ce courant, l'on peut constater qu'un couple purvu d'un amour sincère peut ne pas s'unir suite au manque de moyens financiers surtout dans ce contexte où la dot est surélevée.

3.3. Analyse et interprétation des opinions ci-dessus

L'examen détaillé des opinions ci-haut nous permet de comprendre que la pratique de la dot obéit à une certaine mobilité au même titre que tous les faits dits sociaux. Comme on peut le constater, la réalité de Kinshasa qui tend vers l'uniformisation de la pratique dotale traduit cette dynamique au point que

les biens de la dot des habitants de plusieurs provinces tendent à se ressembler. Mais en dépit de cette dynamique la tendance majoritaire est du système de la dot à l'africaine où l'est le mari (ou sa famille) qui dépense seul pour les biens de la dot que la famille de la fille bénéficie parfois au détriment de la jeune mariée qui va commencer sa vie. Cet état d'esprit conduit dans certaines circonstances à une forme de colonisation de la fille par son mari au point que cette dernière se sent chargée du coût élevé de la facture ayant fait son mariage.

Pourtant, de nos jours, la modernité prône un nouveau discours de l'égalité de sexe sur tous les plans. Les opinions recueillies laissent entrevoir que l'installation de la nouvelle vision des rapports d'équilibre entre les sexes différents, la parité est possible au regard de la nouvelle tendance développée bien que timidement par une certaine catégorie en s'abstenant des biens de la dot lorsqu'il faut marier sa fille. Il en est de même pour l'opinion encore timide développée par certaines églises de réveil prônant l'abstinence à l'exigence de la dot. Ces deux dernières ouvertures peuvent être considérées comme des issues susceptibles d'asseoir le courant de la parité dans ce contexte de la dot en Afrique.

Mais, encore faut-il le souligner, le choc de cette nouvelle pratique fondée sur le refus de la dot et non du mariage a des répercussions au niveau aussi bien de la famille de l'époux comme celle de l'épouse. Car, la dot dans la perspective africaine est un symbole de mariage qui est partagée en dépit de la proportion à plusieurs catégories de la famille de la fille à marier. C'est surtout pour la famille qui prend en mariage qui saisit l'opportunité d'une expression d'exhibition des avoirs ou qui se sent psychologiquement engagée. Ce dernier débat peut faire objet d'une autre dissertation.

CONCLUSION

Au terme de cette étude axée sur la « Dualité entre la dot africaine et la parité à Kinshasa », il convient de rappeler que la question fondamentale au centre de celle-ci a été : Est-il possible de rendre compatible cette cohabitation paradoxale ? Si oui, comment ?

De façon anticipative, nous avons émis l'hypothèse selon laquelle l'installation de la parité dans le contexte de la pratique de la dot actuelle serait possible et que les issues seraient d'une part, la dynamique des réalités sociales agissant, bien que la société congolaise soit naturellement dominée par le sujet masculin, avec les échanges culturels en ce moment de la mondialisation, la parité est susceptible de s'installer. En ce qui concerne la seconde question, le facteur éducatif serait le mieux indiqué au travers des sensibilisations au point d'élargir la tendance encore timide constatée de nos jours, dans les rangs des fidèles de quelques Eglises et de certains parents suffisamment occidentalisés qui renoncent à la dot lors de la conclusion du mariage de leur fille. En outre, les parents de la fille apportent leur part de biens en vue de permettre au jeune couple de bien démarrer sa vie.

La vérification de cette opinion a été possible au moyen d'une méthodologie nous ayant permis de produire les données qualitatives en termes d'opinions afin d'avoir les avis et considérations du problème auprès des personnes interrogées jusqu'à la saturation. Ces informations ont été analysées et interprétées sous la grille dialectique nous ayant permis de mettre en exergue le caractère universel de la notion de la parité, la nature contradictoire de la dot à l'africaine et les exigences de la parité, l'aspect de la cohabitation de ces réalités qui, non seulement, peuvent produire des chocs, mais des éventuels changements qualitatifs en termes issues ou voie de sortie la cristallisation de la réalité de la parité en Afrique et à Kinshasa en particulier.

Vérifiée affirmativement, l'hypothèse a été confirmée au regard de l'existence des tendances des pratiques du refus de la dot et voire de la dot à l'occidental développées par une catégorie de personnes surtout hautement instruites, certaines églises de réveil qui enseignent à leurs fidèles de l'abstention de la dot, etc. c'est à ce prix là que la fille mariée se sentirait moins chargée moralement et capable de prendre une décision ferme face aux injustices dans le ménage.

Il apparaît que ces nouvelles tendances contraires à la tradition africaine ne sont pas sans conséquences négatives. La dot considérée comme un fait symbolique, à partager jusqu'aux diverses couches des parentés de la famille qui la perçoit, les pratiquants de la nouvelle pratique sont objet des critiques.

La précédente problématique qui vient de s'ouvrir sur les conséquences qu'entraîne le refus de la dot par certaines personnes peut faire objet des études antérieures.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

1. ALINE ATIBACK, *Partenariat et parité, homme-femme dans la modernité d'aujourd'hui*, Paris, éd l'Harmattan, 2008.
2. DURKHEIM, *Les règles de la méthodologie sociologique*, Paris, PUF,
3. ELIAN CIUBIN, *Chœur de l'histoire des femmes*, Bruxelles, éd. De l'université de Bruxelles, 2007.
4. ESSE AMAZON, *L'impact de la culture occidentale sur la culture africaine*, Paris
5. GUIDERE , M., *Méthodologie de la recherche : Guide du jeune chercheur en lettres , langues , sciences humaines et sociale , Maitrise , DEA, Master, doctorat , Paris , éd ellipses, 2004*
6. J.BINETI, *Mariage en Afrique noire*, CVA, Paris, 1973.
7. JOAN WALLACH, *L'universel et la différence des sexes*, éd Albin Michel, 2005.
8. KAPALAY MUTANGA R., *Fondement et problèmes sociologique de la parité homme femme en RD Congo, Kinshasa*, éd, PUK, 2015.
9. Karine Berle et Alii, *Les langages du genre sémiotique et communication*, Italie, 2013
10. ONU *femmes de Congo Kinshasa : défis ; acquis et visibilité genre*, Paris, l'Harmattan, 2009
11. ONU Femmes, *Histoire des femmes congolaises*, 2014.
12. SHOMBA K S., KUYUNSA, B.G., *Dynamique sociale et sous-développement en République Démocratique du Congo*, PUC, Kinshasa, 2000.
13. SHOMBA KINYAMBA S., *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*, Kinshasa, Presses de l'Université de Kinshasa, 2014.

14.TOTO, T.A., *Le jeune et la famille à Brazzaville*, Vepa, Rapport d'étude n°10, 1991

15.ROCHER Guy, *Introduction à la sociologie générale*, éd.HNH, 1968.

II. Dictionnaires

1. Dictionnaire la petit Larousse, 2008
2. Lexique sociologique, 3^{ème} édition, Paris, 2010

III. Thèses de doctorat

1. INSWAN BIDUM, P., *Le dilemme de la promotion socioéconomique de la femme dans les ménages de Kinshasa*, Thèse de doctorat, en sociologie, FSSAP, UNIKIN, 2016-2017
2. SHOMBA KINYAMBA S., *Changements de comportements sexuels féminins chez les Luba Lubilanji*, Thèse de doctorat en anthropologie , FSSAP , Lubumbashi, 1981

IV. Rapports et autres documents

1. Ancien code civil François article 1540
2. Ancien article 1540, du code civil français
3. Code de la famille de la RDC

ANNEXE

GUIDE D'ENTRETIEN

A.PROFIL DES INFORMATEURS

-le sexe des informateurs

-le niveau d'instruction

-la profession

-l'appartenance religieuse

B.LES THEMES DE RECHERCHE

-compréhension de la pratique de la dot au profit des jeunes couples à Kinshasa

-opinion des informateurs face à la dot et la parité à Kinshasa

-facteur favorable de la pratique de la dot et la parité encore timide en Afrique

-perception des conservateurs vis-à-vis de cette nouvelle pratique de la dot

-intérêt de la parité dans la vie du couple

-perspective d'avenir

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS.....	III
INTRODUCTION GENERALE	1
1. REVUE DE LA LITTERATURE	1
2. PROBLEMATIQUE	4
3. HYPOTHESE.....	7
4. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	8
4.1. <i>Méthode</i>	8
4.2. <i>Technique de production des données</i>	9
5. CHOIX ET INTERET DU SUJET.....	10
6. DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE.....	10
7. DIFFICULTES RENCONTREES	11
8. SUBDIVISION DU TRAVAIL.....	11
CHAPITRE I : DE LA TERMINOLOGIE ET DU CHAMP INVESTIGATION	12
INTRODUCTION.....	12
SECTION 1 : DEFINITION DES CONCEPTS.....	12
SECTION 2 : PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE	17
2.1. <i>La commune de Lemba</i>	17
2.1.1. <i>Cadre géographique</i>	18
2.1.2. <i>Fonctionnement</i>	19
2.1.3. <i>Objet</i>	19
2.2.0. <i>Présentation du cadre de recherche : quartier Mbanza-Lemba</i>	19
2.2.1. <i>Aspect historique</i>	19
2.2.2. <i>Position géographique</i>	20
2.2.3. <i>Population et problèmes démographique</i>	20
2.2.4. <i>Environnement physique</i>	21
2.2.5. <i>Logement et habitat</i>	21
2.2.6. <i>Infrastructures sociales de base</i>	21
2.2.7. <i>Aires de jeux</i>	22
2.3. <i>ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE LEMBA</i>	23
CHAPITRE II : LA DYNAMIQUE SOCIALE ET CONCEPTION DE LA DOT ET LA PARITE EN AFRIQUE VIS-A-VIS DE LA CONCEPTION EUROPEENNE	24
INTRODUCTION.....	24
2.1. LE CHANGEMENT SOCIAL ET FACTEUR DU CHANGEMENT SOCIAL	24

2.2. FACTEUR DU CHANGEMENT SOCIAL.....	24
2.3. LA REMISE EN QUESTION DE LA DOT TRADITIONNELLE EN AFRIQUE ET EN OCCIDENT.....	25
2.4. DOT ET PARITE EN RDC.....	26
2.5. INTERET DE LA PARITE DANS LA VIE DU COUPLE A KINSHASA	26
CHAPITRE III : LA DOT A L’AFRICAIN ET LA PARITE A KINSHASA	28
INTRODUCTION.....	28
3.1 PROFIL DES INFORMATEURS	28
3.1.1. Sexe des informateurs.....	28
3.1.2. Niveau d’instruction	29
3.1.3. Profession.....	29
3.1.4. Appartenance religieuse	29
3.2. PRESENTATION DES DONNEES QUALITATIVES PRODUITES.....	30
3.2.1. Tableau synthétique des données qualitatives	30
3.2.2. Contenu des thèmes abordés.....	31
3.2.2.1. De la compréhension de la pratique de la dot par les couples à Kinshasa	31
3.2.2.2. Opinions vis-à-vis de la dot et de la parité à Kinshasa.....	32
3.2.2.3. Des facteurs favorables à la pratique de la dot et à la parité encore timide en Afrique.....	33
3.3. ANALYSE ET INTERPRETATION DES OPINIONS CI-DESSUS.....	34
CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXE.....	40
TABLE DES MATIERES.....	42